

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 111-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.329

Déposée le: 01.06.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 21

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 08.06.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pas d'interruption du programme de dépistage du cancer du sein du canton de Berne fin 2017

Le Conseil-exécutif est chargé de maintenir le programme de dépistage du cancer du sein par mammographie mené en collaboration avec la Ligue bernoise contre le cancer. Concrètement, cela signifie qu'il ne faut pas interrompre le programme pilote de dépistage du cancer du sein à la fin de l'année 2017.

Développement :

Le canton de Berne a résilié au 31 décembre 2017 le contrat de prestations pour le programme pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie mené dans le canton de Berne avec la Ligue bernoise contre le cancer. La durée d'un programme pilote est d'au moins huit ans selon la législation fédérale. Cependant, du point de vue du canton, le taux de participation au programme est apparemment trop faible car une femme sur quatre (seulement) a répondu favorablement à l'invitation.

Ces prochaines années, les cancers resteront un défi important pour le système de santé suisse. On s'attend à une augmentation de 60% des cas de cancer d'ici à 2030. Ainsi, la Stratégie nationale contre le cancer 2014-2017 établit pour ces prochaines années des champs d'action et des projets importants dans les domaines de la prévention, du suivi et de la recherche, qui comprennent par exemple l'introduction nationale d'un programme de dépistage du cancer du sein par mammographie.

Chaque année en Suisse, le diagnostic d'un cancer du sein (carcinome mammaire) est posé pour quelque 5900 femmes par an, ce qui en fait le type de cancer le plus fréquent chez les femmes (pour les femmes, près d'un diagnostic de cancer sur trois est un cancer du sein). De plus, le risque augmente considérablement à partir de 50 ans.

L'objectif du programme de dépistage du cancer du sein par mammographie est de réduire à long terme le taux de mortalité dû au cancer du sein dans le canton. Actuellement, la mammographie est la principale méthode de dépistage précoce du cancer du sein chez les femmes de plus de 50 ans. Elle permet un meilleur traitement, moins lourd, avant même l'apparition des symptômes, ce qui peut significativement augmenter les chances de guérison.

Pour cette raison, on convie toutes les femmes domiciliées dans le canton âgées de 50 à 74 ans à passer une mammographie de dépistage tous les deux ans dans le cadre de ce programme. Les coûts des prestations techniques et médicales sont pris en charge par l'assurance de base mais la logistique et les mesures d'assurance qualité doivent être prises en charge par le canton de Berne en vertu de la LAMal. Les femmes ne paient quant à elles que la quote-part de 20 francs.

Le programme garantit l'égalité des chances et un certain niveau de qualité. C'est une erreur, qui plus est inutile, de vouloir interrompre prématurément ce programme, qui n'est devenu opérationnel qu'au courant de l'année 2013 après un an et demi de préparation, parce que jusqu'à présent, seule une femme sur quatre répond favorablement à l'invitation qui lui est faite.

L'une des explications à cela pourrait résider dans la communication au sujet du programme qui est pour le moins discrète, comme le directeur médical Florian Dammann l'a lui-même établi en septembre dernier (selon l'article du *Berner Zeitung* du 24 mai 2017).

En même temps, dans sa réponse du 26 avril 2017 à la motion « Etude de faisabilité du lancement d'un programme de dépistage du cancer colorectal », le Conseil-exécutif se vante d'avoir pu amener, en collaboration avec les pharmacies, 2873 personnes à prendre part à un test de prévention du cancer colorectal en l'espace de six semaines. Ce chiffre reste malgré tout modeste face aux 24 000 femmes qui ont recours à une mammographie de dépistage chaque année.

Il est important que le programme pilote pour la détection (précoce) du cancer du sein mené en collaboration avec la Ligue bernoise contre le cancer puisse être maintenu dans le canton au moins pendant le temps prévu par la législation fédérale, et tant qu'une méthode plus efficace et plus simple, fournissant des résultats aussi fiables, n'est pas disponible.

L'interruption aujourd'hui du programme pilote de dépistage du cancer du sein dans le canton de Berne est contraire à la stratégie nationale contre le cancer et à la législation fédérale. Elle est aussi totalement incompréhensible.

Pour ces raisons, il ne faut donc pas interrompre le programme pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie, mais il faut plutôt effectuer les adaptations et les améliorations nécessaires afin que plus de femmes répondent favorablement à l'invitation officielle.

Motivation de l'urgence : étant donné que le canton de Berne résilie le contrat de prestations avec la Ligue bernoise contre le cancer portant sur la direction du programme de dépistage du cancer du sein pour la fin de l'année 2017, l'affaire est urgente afin que l'on puisse garantir le maintien de ce programme sans interruption soudaine.